CNRS - Centre National de la Recherche Scientifique

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Au Conseil d'administration de l'établissement
CNRS - Centre National de la Recherche Scientifique
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'établissement CNRS - Centre National de la Recherche Scientifique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport financier de l'ordonnateur.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 16 mars 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Florence Pestie

16-03-2026 | 17:34 GMT

Florence Pestie

ERNST & YOUNG Audit

Bruno Gérard

Jérôme Mourroux

Jerome MOURROUX

Digitally signed by Jerome MOURROUX
DN: cn=Jerome MOURROUX, c=FR, o=EY Associes, ou=0002 817723687
Date: 2026.03.16 21:24:40 +01'00'

3EME PARTIE – LES COMPTES CONSOLIDES

I - LE BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en millions d'€uros)	Référence annexe	2024	2025		
			Valeurs brutes	Amort. & dépréciations	Net
Immobilisations incorporelles	Note 3.1	60	252	(193)	59
Immobilisations corporelles	Note 3.2	1 404	5 604	(4 181)	1 423
Immobilisations financières	Note 3.3	11	61	(51)	10
Titres mis en équivalence		0	0		0
ACTIF IMMOBILISE		**1 475**	**5 917**	**(4 425)**	**1 492**
Stocks et en-cours	**Note 3.4**	**2**	**3**	**(1)**	**2**
Créances clients et comptes rattachés	Note 3.5	154	191	(21)	170
Autres créances	Note 3.6	6	5	0	5
Créances diverses	Note 3.7	1 379	1 583	(1)	1 582
Créances d'exploitation		**1 539**	**1 779**	**(22)**	**1 757**
Impôts différés actifs	Note 3.11	0	0		0
Disponibilités	Note 3.8	1 612	1 419	0	1 419
ACTIF CIRCULANT		**3 153**	**3 201**	**(23)**	**3 178**
TOTAL GENERAL		**4 628**	**9 118**	**(4 448)**	**4 670**

PASSIF (en millions d'€uros)	Référence annexe	2024	2025
Financement de l'actif par l'Etat		346	363
Financement de l'actif par des tiers		342	323
Réserves consolidées		1 043	1 050
Réserves de conversion		1	1
Résultat part du groupe		2	(140)
Total Fonds Propres	Note 3.9	**1 734**	**1 597**
Intérêts minoritaires	**Note 3.9**	**3**	**3**
Provisions pour risques et charges	**Note 3.10**	**508**	**525**
Emprunts et dettes financières	Note 3.12	8	5
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 3.13	1 962	2 138
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 3.14	413	402
Dettes d'exploitation		**2 383**	**2 545**
PASSIF A COURT TERME		**2 894**	**3 073**
TOTAL GENERAL		**4 628**	**4 670**

II - LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'€uros)	Référence annexe	2024	2025
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et autres entités publiques		3 716	3 769
Produits sans contrepartie directe		**3 716**	**3 769**
Chiffre d'affaires		190	178
Autres produits d'exploitation		178	179
Produits avec contrepartie directe		**368**	**357**
Subventions d'investissement virées au résultat		70	69
Produits d'exploitation		**4 154**	**4 195**
Achats consommés		(232)	(239)
Charges de personnel	Note 4.1	(2 856)	(2 997)
Autres charges de fonctionnement	Note 4.2	(515)	(537)
Impôts et taxes	Note 4.3	(212)	(222)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	Note 4.4	(250)	(264)
Charges de fonctionnement		**(4 065)**	**(4 259)**
Dispositif d'intervention pour compte propre		(85)	(78)
Charges d'intervention		**(85)**	**(78)**
Charges d'exploitation		**(4 150)**	**(4 337)**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**4**	**(142)**
Résultat financier	Note 4.5	(2)	2
RESULTAT AVANT IMPOT DES SOCIETES INTEGREES		**2**	**(140)**
Impôts sur le résultat		**0**	**0**
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		**2**	**(140)**
Résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**2**	**(140)**
Intérêts minoritaires		**0**	**0**
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		**2**	**(140)**

III - LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'€uros)	2024	2025
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net total des entités consolidées	2	(140)
	0	0
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation	177	197
Variation du BFR	74	(48)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	**253**	**9**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(223)	(263)
Cession d'immobilisations	3	0
FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	**(220)**	**(263)**
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Financements reçus de l'Etat	63	55
Diminution de capital des filiales -part des minoritaires		
Financement reçus de tiers	67	7
Variation nette des emprunts et dettes financières	(6)	(2)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	**124**	**60**
Variation de trésorerie	**157**	**(194)**
Trésorerie d'ouverture	1 456	1 613
Trésorerie de clôture	1 613	1 419
Variation de la période	**157**	**(194)**

IV - DES COMPTES SOCIAUX AUX COMPTES CONSOLIDES

IV – 1 Le bilan

ACTIF (en millions d'€uros)	Comptes sociaux CNRS 2025	Comptes consolidés 2025	Impact consolidation
Immobilisations incorporelles	24	59	35
Immobilisations corporelles	1 269	1 423	154
Immobilisations financières	8	10	2
ACTIF IMMOBILISE	**1 301**	**1 492**	**191**
Stocks et en-cours	**0**	**2**	**2**
Créances clients et comptes rattachés	166	170	4
Autres créances	4	5	1
Créances diverses	1 573	1 582	9
Créances d'exploitation	**1 743**	**1 757**	**14**
Impôts différés actif	0	0	0
Disponibilités	1 312	1 419	107
ACTIF CIRCULANT	**3 055**	**3 178**	**123**
TOTAL GENERAL	**4 356**	**4 670**	**314**

PASSIF (en millions d'€uros)	Comptes sociaux CNRS 2025	Comptes consolidés 2025	Impact consolidation
Financement de l'actif par l'Etat	363	363	0
Financement de l'actif par des tiers	235	323	88
Réserves	876	1 050	174
Réserves de conversion groupe	0	1	1
Résultat de l'exercice	(110)	(140)	(30)
Total Fonds Propres	**1 364**	**1 597**	**233**
Intérêts hors groupe	**0**	**3**	**3**
Provisions pour risques et charges	**521**	**525**	**4**
Emprunts et dettes financières	5	5	0
Fournisseurs et comptes rattachés	2 125	2 138	13
Autres dettes et comptes de régularisation	341	402	61
Dettes d'exploitation	**2 471**	**2 545**	**74**
PASSIF A COURT TERME	**2 992**	**3 073**	**81**
TOTAL GENERAL	**4 356**	**4 670**	**314**

IV – 2 Le compte de résultat

(en millions d'€uros)	Comptes sociaux CNRS 2025	Comptes consolidés 2025	Impact consolidation
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et autres entités publiques	3 725	3 769	44
Produits sans contrepartie directe	**3 725**	**3 769**	**44**
Chiffre d'affaires	175	178	3
Autres produits d'exploitation	353	179	-174
Produits avec contrepartie directe	**528**	**357**	**-171**
Subventions d'investissement virées au résultat	59	69	10
Produits d'exploitation	**4 312**	**4 195**	**(117)**
Achats consommés	(226)	(239)	-13
Charges de personnel	(2 941)	(2 997)	-56
Autres charges de fonctionnement	(613)	(537)	76
Impôts et taxes	(219)	(222)	-3
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(320)	(264)	56
Charges de fonctionnement	**(4 319)**	**(4 259)**	**60**
Dispositif d'intervention pour compte propre	(103)	(78)	**25**
Charges d'intervention	**(103)**	**(78)**	**25**
Charges d'exploitation	**(4 422)**	**(4 337)**	**85**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(110)**	**(142)**	**(57)**
Résultat financier	0	2	2
RESULTAT AVANT IMPOT DES SOCIETES INTEGREES	**(110)**	**(140)**	**(30)**
Impôts sur le résultat	**0**	**0**	0
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	**(110)**	**(140)**	**(30)**
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	**(110)**	**(140)**	**(30)**
Intérêts minoritaires	**0**	**0**	0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	**(110)**	**(140)**	**(30)**

IV – 3 Le tableau des flux de trésorerie

(en millions d'€uros)	Comptes sociaux CNRS 2025	Comptes consolidés 2025	Impact consolidation
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net total des entités consolidées	(110)	(140)	(30)
		0	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation	263	197	(66)
Variation du BFR	(61)	(48)	13
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	**92**	**9**	**(83)**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	(399)	(263)	136
Cession d'immobilisations	4	0	(4)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	**(395)**	**(263)**	**132**
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Financements reçus de l'Etat	55	55	0
Diminution de capital des filiales -part des minoritaires			
Financement reçus de tiers	31	7	(24)
Variation nette des emprunts et dettes financières	(2)	(2)	0
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	**84**	**60**	**(24)**
Variation de trésorerie	**(219)**	**(194)**	**25**
Trésorerie d'ouverture	1 531	1 613	82
Trésorerie de clôture	1 312	1 419	107
Variation de la période	**(219)**	**(194)**	**25**

V - ANNEXES COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 – Informations relatives aux principes comptables

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice 2025

L'exercice 2025 s'est traduit par un déficit comptable de (140 M€), contre un bénéfice de 2 M€ en 2024.

Cette évolution s'explique notamment par :

- Une évolution générale des charges en 2025 de +4,50%, portée principalement par :
  - les charges de personnel, en hausse de +4,94% (soit +141 M€), avec une progression des rémunérations du personnel non permanent de +14,35% (+ 51,3 M€) et des primes et indemnités de +7,48% (+19,2 M€)
  - les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, qui progressent de 14 M€

- L'évolution générale des produits, en augmentation de +0.99% en 2025, demeure inférieure à celle des charges.

Elle s'explique notamment par :

- une baisse de la subvention pour charges de service public, qui s'établit à 2 925 M€ en 2025 contre 2 943 M€ en 2024 (-0,61%) ;
- une hausse des subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques (+1,143%) ;
- une diminution des produits avec contrepartie directe (produits d'activité) (-2,99%).

Par ailleurs, dans les faits marquants impactant les comptes du CNRS pour 2025, on note :

- La notification de nouvelles subventions pour charges d'investissement dans le cadre de projets notamment :
  - le projet Apollon pour 4 M€, avec le versement d'une première tranche de 0,4 M€ ;
  - le projet KM3NET pour 5,5 M€, avec le versement d'une première tranche de 5 M€ ;
  - un complément de subvention pour charges d'investissement de 8,5 M€ pour le projet GANIL / SPIRAL II, assorti du versement d'une tranche de 7,437 M€.
- L'évolution des provisions pour risques et charges, qui enregistrent une hausse nette de 16 M€, principalement liée à l'augmentation des provisions pour engagement envers le personnel (+26 M€) notamment sur le volet CET, partiellement compensée par la reprise de la provision pour démantèlement liée à la prolongation de la durée de vie des installations de SOLEIL pour 21 M €.

Evolution en cours du périmètre de consolidation.

Au 31 décembre 2025, le GIE CERBM est en cours de dissolution amiable.

1.2 Principes comptables

Les comptes consolidés du groupe CNRS sont établis selon la réglementation comptable française, et plus particulièrement l'Instruction BOFIP-GCP-24-0013 du 7/05/2024 relative à l'élaboration des comptes consolidés par les organismes publics.

1.3 Méthodes de consolidation

1.3.1 La consolidation par intégration globale, proportionnelle ou mise en équivalence

Les entités dans lesquelles le groupe CNRS exerce un **contrôle exclusif** de fait ou de droit sont consolidées par ***intégration globale***.
Ainsi, les sociétés **CNRS Editions, CNRS Innovation** et **CNRS @ CREATE** ont été consolidées selon cette méthode.

La notion de contrôle s'entend comme « *le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités* ». Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que le contrôle cesse.

L'intégration globale consiste :

- à intégrer dans les comptes du groupe les éléments des comptes des entités consolidées (après retraitements éventuels)
- à présenter distinctement au passif du bilan, sur la ligne « intérêts minoritaires », la part des tiers dans les fonds propres des filiales en dehors des fonds propres revenant au groupe CNRS.

Les entités dans lesquelles le groupe CNRS exerce un **contrôle conjoint** de fait ou de droit sont consolidées par ***intégration proportionnelle***. Le contrôle conjoint s'entend par « *le partage du contrôle entre un nombre limité d'actionnaires dans le cadre d'un accord contractuel, prévoyant l'exercice du contrôle commun sur l'activité économique de la société et indiquant sa réalisation à travers des décisions à prendre conjointement* ».

La méthode de l'intégration proportionnelle consiste à retenir les actifs, passifs, les produits et les charges des entités à la quote-part de la participation détenue par le Groupe dans le capital de ces dernières.

Ainsi, les sociétés **Synchrotron SOLEIL, GANIL, EGO, IRAM, CFHTC et CERBM** ont été consolidées selon cette méthode.

Les entités dans lesquelles un groupe exerce une **influence notable** sur la gestion et la politique financière sont ***mises en équivalence*** ; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. La mise en équivalence consiste à retenir l'actif net et le résultat net d'une société au prorata de la participation détenue par l'entité mère dans le capital, ainsi que l'écart d'acquisition y afférant le cas échéant.

Il n'y a pas de société mise en équivalence dans le périmètre de consolidation de l'exercice 2025.

En outre, à la suite de la délibération du conseil d'administration du CNRS du 23 octobre 2017, est considérée comme non significative toute entité remplissant les deux conditions cumulatives suivantes :
- elle est placée sous influence notable, au sens de l'article L.233-17-2 du code de commerce, de l'entité mère ;
- les fonds propres de l'entité représentent, à la date de clôture de l'exercice précédent, moins de 5 % du montant total des fonds propres du groupe consolidé, ceux de l'entité inclus.

Par ailleurs, la société Thémis, bien que détenue à 100% par le CNRS au 31 décembre 2025, est exclue du périmètre de consolidation, le CNRS n'ayant aucun contrôle sur cette société pour lesquelles les décisions sont prises par un administrateur judiciaire.

1.3.2 Les retraitements de consolidation

1.3.2.1. Les retraitements d'homogénéisation

Les comptes individuels des entités intégrées dans le périmètre de consolidation font l'objet de retraitements d'homogénéité afin de respecter les mêmes règles et méthodes comptables au sein du groupe CNRS.

1.3.2.2. Les retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entités consolidées par intégration globale et intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au groupe (dividendes, plus-values, etc.).

1.3.2.3. La date de clôture

Toutes les entités appartenant au périmètre de consolidation clôturent leurs exercices sociaux au 31 décembre.

1.3.3 Les méthodes comptables

1.3.3.1. Les financements de l'actif par l'Etat

Les *financements de l'actif par l'Etat* sont constitués par les dotations et affectations de l'Etat ainsi que par les dons et legs en capital.

1.3.3.2. Les immobilisations incorporelles

Les *immobilisations incorporelles* sont évaluées à leur coût d'acquisition. Le groupe inscrit à l'actif de son bilan les dépenses directement liées à la protection juridique initiale des brevets. Ces frais de dépôts des brevets sont amortis selon la durée de la protection juridique dont ils bénéficient. Cette durée est principalement de 20 ans. Néanmoins, pour les brevets européens et les brevets « *Patent Cooperation Treaty* », cette durée varie entre 18 mois et 5 ans.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation et à compter de la date de mise en service.

La durée d'amortissement des logiciels est de 5 ans.

1.3.3.3. Les immobilisations corporelles

Les *immobilisations corporelles* sont valorisées au coût historique d'acquisition, hors charges financières et frais d'administration. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation du bien.

En outre, les immobilisations corporelles enregistrées à l'actif immobilisé du groupe CNRS s'entendent de celles dont les entités ont le contrôle, au sens de la norme n° 6 du RNCEP applicable au groupe CNRS.

1.3.3.4. Actifs et passifs de démantèlement

En application de l'instruction comptable commune de décembre 2025 et en conformité avec la norme 6 du RNCEP relative aux immobilisations corporelles, le CNRS a opté pour la 3ème modalité de comptabilisation d'une provision de coût de démantèlement et de remise en état de sites. Lorsque la dégradation est progressive, une provision pour charges est constatée au compte 1581 au fur et à mesure de la dégradation, pour les coûts encourus à la date de clôture de l'exercice.
Il s'agit des coûts de démantèlement pour les Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) au titre desquels des provisions sont évaluées pour l'Institut Laue Langevin (ILL), pour l'European Synchrotron Radiation Facility (ESRF), pour le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL), pour l'Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM) et pour le Synchrotron Soleil ; en ce qui concerne plus particulièrement ILL et GANIL, qui sont des installations nucléaires de base (INB) soumises au contrôle de l'autorité de sûreté nucléaire, la méthode de mise à jour de la provision consiste à appliquer chaque année un coefficient d'actualisation des coûts initialement évalués conformément aux textes réglementaires applicables aux INB

1.3.3.5. Les contrats de location financement

Les contrats de location financement ne sont pas retraités en raison de leur caractère non significatif. Le CNRS constate les loyers en charges d'exploitation et n'active pas le bien qui fait l'objet de la location.

1.3.3.6. *Les immobilisations financières*

Les *titres de participation* sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou leur coût de revient. Des dépréciations sont constatées lorsque la quote-part de fonds propres détenue ou l'estimation par rapport à la valeur d'usage devient inférieure au coût d'acquisition.

1.3.3.7. Les stocks et en-cours

Les stocks de produits intermédiaires et de produits finis sont évalués à leur coût moyen pondéré établi à partir de leur coût d'achat (à l'exclusion des frais généraux et des charges financières). Lorsque la valeur réelle est inférieure à la valeur constatée dans les comptes, il est constitué une provision à hauteur de la différence.

1.3.3.8. Les créances clients et comptes rattachés

Les *créances clients* sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Cette provision est évaluée sur la base d'une analyse individuelle compte client par compte client.

1.3.3.9. Les provisions pour risques

Des *provisions pour risques* sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

1.3.3.10. Les indemnités pour départ à la retraite

Le groupe comptabilise en provisions pour charges l'intégralité des engagements pour indemnités de départ en retraite qui existent dans les filiales chez qui ces indemnités sont applicables.

1.3.3.11. Les impôts

Les activités conduites dans le cadre des missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, principales activités du groupe, ne sont pas soumises à l'impôt sur les bénéfices.

Pour les opérations non liées à l'activité de recherche et qui ne sont pas exonérées d'impôt sur les bénéfices, les impôts différés sont calculés en tenant compte des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan, ainsi que des déficits fiscaux. La détermination des impôts différés prend en compte les retraitements apportés aux comptes sociaux en application des règles de consolidation. Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera.

Les actifs d'impôt nets des passifs d'impôt font l'objet d'une dépréciation lorsque leur utilisation future est peu probable.

1.3.3.12. La subvention pour charges de service public

La *subvention pour charge de service public* (SCSP) représente le principal lien financier entre l'Etat et les opérateurs publics. Elle couvre l'ensemble des besoins de financement des établissements sans faire de distinction entre la partie relative aux investissements et celle concernant le fonctionnement.

1.3.3.14. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en comptes de fonds propres. Ces subventions sont rapportées au résultat, au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1.3.3.15. La comptabilisation des produits selon l'instruction DGFIP du 20 novembre 2013 pour les subventions reçues et suivant la méthode à l'avancement pour les contrats de recherche

Depuis le 1er janvier 2014, le groupe applique l'instruction DGFIP du 20 novembre 2013 (BOFiP-GCP n° 13-0022 du 5 décembre 2013) relative aux modalités de comptabilisation des subventions reçues, selon lesquelles les subventions de fonctionnement doivent être comptabilisées dans des subdivisions du compte 74.
En application de cette instruction, les subventions se définissent comme des produits issus d'opérations sans contrepartie directe d'une valeur équivalente attendue par le financeur.
Elles visent diverses situations, telles que :

- les projets financés par l'Agence Nationale de la Recherche ;
- les opérations financées par l'Union européenne ;
- les contrats de collaboration de recherche avec des organismes divers (personnes morales de droit privé ou public) ;
- les subventions de fonctionnement versées par des tiers (ministères, collectivités territoriales, fonds FEDER, etc.) pour des opérations qui s'exécutent au-delà de l'exercice comptable.

Au CNRS, les subventions de fonctionnement se rapportent le plus souvent à des opérations pluriannuelles réalisées dans le cadre de contrats de recherche. Le financeur peut être une personne publique ou privée.
Le traitement comptable des subventions diffère selon les conditions d'octroi de l'acte attributif. En effet, les droits liés à la subvention sont constatés dès lors que les conditions présentes dans l'acte attributif sont réalisées. Lorsque l'attribution de la subvention est conditionnée à la réalisation effective des dépenses, les droits de l'établissement sont constatés au fur et à mesure de la réalisation de ces dépenses, pour un montant correspondant au pourcentage des dépenses subventionnées.
Par ailleurs, les opérations pluriannuelles avec contrepartie directe d'une valeur équivalente attendue par le financeur constituent des prestations de services comptabilisées à la date de réalisation de la prestation.

1.4 Evènements post-clôture

Néant.

NOTE 2 – Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2025, le périmètre de consolidation se présente de la façon suivante :

ENTITES FRANCAISES Nom de la filiale	Sigle	Nature juridique	SIRET	2025 % d'intérêt	2025 % de contrôle	2025 Méthode de consolidation (*)	2024 Taux d'intérêt	2024 Taux de contrôle	2024 Méthode de consolidation (*)
CNRS		Entité Mère		100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine	CERBM	GIE	38111246500020	33,00 %	33,00 %	IP	33,00 %	33,00 %	IP
CNRS Editions	CNRS Editions	SA	33431702100023	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
CNRS Innovation	CNRS Innovation	SA	38846115400030	90,00 %	90,00 %	IG	90,00 %	90,00 %	IG
Grand Accélérateur d'Ions Lourds	GANIL	GIE	18008901303498	50,00 %	50,00 %	IP	50,00 %	50,00 %	IP
Institut de Radio Astronomie Millimétrique	IRAM	Société civile	31650123800026	47,00 %	47,00 %	IP	47,00 %	47,00 %	IP
Synchrotron SOLEIL	SOLEIL	Société civile	43968490300016	72,00 %	72,00 %	IP	72,00 %	72,00 %	IP

ENTITES ETRANGERES Nom de la filiale	Sigle	Nature juridique	2025 % d'intérêt	2025 % de contrôle	2025 Méthode de consolidation (*)	2024 Taux d'intérêt	2024 Taux de contrôle	2024 Méthode de consolidation (*)
Observatoire Européen Gravitationnel	EGO	Consortium	50,00 %	50,00 %	IP	50,00 %	50,00 %	IP
Canada France Hawaï Telescope Corporation	CFHTC	Société à but non lucratif	40,00 %	40,00 %	IP	40,00 %	40,00 %	IP
CNRS @ CREATE	CNRSCREATE	Société à but non lucratif	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG

Le GIE CERBM est en cours de dissolution amiable.

NOTE 3 – Compléments d'informations relatifs au bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

(en millions d'€uros)	Ouverture	Acquisitions	Dotations	Cessions	Reclassements	Clôture
Immobilisations incorporelles en cours	4	4			(4)	4
Concessions, brevets & droits similaires	207	7		(1)	3	216
Autres immobilisations incorporelles	31	1				32
VALEURS BRUTES	**242**	**12**		**(1)**	**(1)**	**252**
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	(153)		(11)	1		(163)
Amt/Dép. autres immos incorp.	(29)		(1)			(30)
AMORTISSEMENTS	**(182)**	**0**	**(12)**	**1**	**0**	**(193)**
Immobilisations incorporelles en cours	4	4	0	0	(4)	4
Concessions, brevets & droits similaires	54	7	(11)	0	3	53
Autres immobilisations incorporelles	2	1	(1)	0	0	2
						0
VALEURS NETTES	**60**	**12**	**(12)**	**0**	**(1)**	**59**

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles retrace notamment les acquisitions de logiciels, les opérations liées aux brevets et celles relatives aux systèmes d'information. Aucune évolution significative n'est constatée entre 2024 et 2025.

3.2 Immobilisations corporelles

(en millions d'€uros)	Ouverture	Acquisitions	Dotations	Cessions	Reclassements	Variations de change	Clôture
Terrains	65	1					66
Agencements sur terrains	9						9
Constructions	1 501	5		(5)	29	(1)	1 529
Installations tech, matériel & outillage	3 309	128		(120)	41	(1)	3 357
Autres immobilisations corporelles	514	26		(40)	1		501
Immobilisations corporelles en cours	92	86			(64)		114
Avances et acomptes s/immo. corp.	25	1					26
VALEURS BRUTES	**5 515**	**247**		**(165)**	**7**	**(2)**	**5 604**
Dépréciations des terrains	(11)						(11)
Amt/Dép. Agencements sur terrains	(4)						(4)
Amt/Dép. constructions	(881)		(45)	5	1	1	(919)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(2 800)		(153)	119	(1)		(2 835)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(415)		(36)	40			(411)
AMORTISSEMENTS	**(4 111)**	**0**	**(234)**	**164**	**0**	**1**	**(4 181)**
Terrains	54	1	0	0	0		55
Agencements sur terrains	5	0	0	0	0		5
Constructions	620	5	(45)	0	30		610
Installations tech, matériel & outillage	509	128	(153)	(1)	40		523
Autres immobilisations corporelles	99	26	(36)	0	1		90
Immobilisations corporelles en cours	92	86	0	0	(64)		114
Avances et acomptes s/immo. corp.	25	1	0	0	0		26
VALEURS NETTES	**1 404**	**247**	**(234)**	**(1)**	**7**	**0**	**1 423**

Les immobilisations corporelles s'élèvent en 2025 à 5 604 M€ en valeur brute (contre 5 515 M€ en 2024).

Le poids du CNRS dans les immobilisations corporelles en valeurs nettes du Groupe est de 89%. Il représente :

- 94,30% des constructions (soit 632 M€) ;
- 81,56% des installations techniques (soit 426 M€) ;
- 93,85% des autres immobilisations corporelles (soit 84 M€).

Le poids de la filiale SOLEIL dans les immobilisations corporelles en valeurs nettes du Groupe est de 8%. Il représente :

- 4,89% des constructions (soit 30 M€) ;
- 14,07% des installations techniques (soit 73 M€) ;
- 2,67% des autres immobilisations corporelles (soit 2 M€).

3.3 Immobilisations financières

(en millions d'€uros)	Ouverture	Acquisitions	Dotations	Cessions	Variations des cours de change	Reclassements	Clôture
Titres des sociétés non consolidées	49				0	0	49
Autres titres immobilisés	7			(1)	0		6
Prêts	5				0		5
VALEURS BRUTES	**61**	**0**		**(1)**	**0**	**0**	**61**
Dépréciations des titres	(47)			0	0		(47)
Dép. des titres immobilisés - courant	(3)			0	0		(3)
DEPRECIATION	**(50)**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**(51)**
VALEURS NETTES	**11**	**0**	**0**	**(1)**	**0**	**0**	**10**

Le tableau ci-dessous présente les valeurs brutes des principaux titres des sociétés non consolidées :

Société détenue *En millions d'€uros*	**Montant**	**Société détentrice**
ANR IEED PIVERT	0,5	CNRS
SATT Lyon Saint Etienne	5,4	CNRS
SATT Midi pyrénées	1,4	CNRS
SATT Conectus Alsace	6,6	CNRS
SATT SUD EST	4,2	CNRS
SATT axlr	0,7	CNRS
SATT Grand Est	1,6	CNRS
SATT Aquitaine	6,8	CNRS
SATT LUTECH	7,0	CNRS
SATT Nord Lille	2,0	CNRS
SATT Ouest valo	4,8	CNRS
SATT Linksium	3,1	CNRS
SATT ERGANEO	2,6	CNRS
SATT Paris Saclay	1,5	CNRS
Greenerwave	0,3	CNRS Innovation
IONX	0,2	CNRS Innovation
DAUMET	0,3	CNRS Innovation
	49,0	

3.4 Stocks et en-cours

Les ouvrages de CNRS Editions et les produits finis du CNRS constituent l'essentiel du stock du Groupe.

3.5 Clients et comptes rattachés

(en millions d'€uros)	2024	2025
Créances clients et comptes rattachés	173	191
Dépréciations	(19)	(21)
VALEURS NETTES	**154**	**170**

Les créances clients du Groupe sont issues presque exclusivement des comptes sociaux du CNRS. En effet, les créances clients des autres entités consolidées représentent seulement 6 M€ (brut).

3.6 Autres créances

(en millions d'€uros)	2024	2025
Avances et acomptes versés	6	5
VALEURS NETTES	**6**	**5**

3.7 Créances diverses

(en millions d'€uros)	2024	2025
Autres créances diverses (valeur brute)	1 380	1 583
Dépréciations	(1)	(1)
VALEURS NETTES	**1 379**	**1 582**

L'augmentation des autres créances diverses est essentiellement due à celle des produits à recevoir de l'entité mère CNRS.

Ces derniers correspondent aux créances de l'établissement qui n'ont pas encore donné lieu à émission de factures au 31 décembre 2025. Elles s'élèvent à 1 397 M€ en 2025 contre 1 193 M€ en 2024, soit une hausse de 17%.

Cette évolution de 204 M€ est principalement justifiée par les divers investissements d'avenir France 2030 mis en œuvre en 2025 (PEPR en particulier), le régime de croisière du programme européen Horizon Europe et les Recherches à Risques (40M€).

3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'€uros)	2024	2025
Valeurs mobilières de placement	19	69
Dépréciations	0	0
Valeurs nettes des valeurs mobilières	**19**	**69**
Banque	1 593	1 350
Caisse		
Disponibilités	**1 593**	**1 350**
Concours bancaires courants	0	0
TOTAL	**1 612**	**1 419**

Les principales entités contributives aux valeurs mobilières de placement sont les entités CNRS Innovation pour 10 M€, GANIL pour 13 M€, IRAM pour 8 M€ et SOLEIL pour 36 M€.

Les principales entités contributives aux disponibilités sont le CNRS pour 1 312 M€, EGO pour 10 M€ et SOLEIL pour 16 M€.

Le montant des valeurs mobilières et des disponibilités a diminué de 12% en 2025.

L'analyse de cette évolution est donnée par le tableau des flux de trésorerie présenté en partie III page 3 ci-avant.

3.9 Fonds propres du Groupe

Le tableau de variation des fonds propres du Groupe se présente ainsi :

		Financement de l'actif par l'Etat	Financement de l'actif par des tiers	Ecarts de conversion	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Fonds propres part du groupe	Intérêts minoritaires
Situation au	**31/12/2023**	**308**	**343**	**1**	**1 048**	**(20)**	**1 680**	**3**
Affectation résultat					(20)	20	0	
Ecart de conversion							0	
Corrections sur exercices antérieurs								
Remboursement des minoritaires								
Financements reçus		63	50				113	
Reprise au résultat des financements reçus		(25)	(45)				(70)	
Autres variations			(6)		15		9	
Résultat de l'exercice						2	2	
Situation au	**31/12/2024**	**346**	**342**	**1**	**1 043**	**2**	**1 734**	**3**
Affectation résultat					2	(2)	0	
Ecart de conversion							0	
Corrections sur exercices antérieurs							0	
Remboursement des minoritaires							0	
Financements reçus		55	7				62	
Reprise au résultat des financements reçus		(33)	(36)				(69)	
Autres variations		(5)	10		5		10	
Résultat de l'exercice						(140)	(140)	
Situation au	**31/12/2025**	**363**	**323**	**1**	**1 050**	**(140)**	**1 597**	**3**

Les financements de l'actif par l'Etat, constitués par les dotations et affectations de l'Etat et les dons et legs en capital, s'élèvent à 363 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 346 millions d'euros en 2024).

3.10 Provisions

(en millions d'€uros)	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Autres mouvements	Clôture
Contentieux juridiques	4	4			0	8
Provisions pour risques	**4**	**4**	**0**		**0**	**8**
CET	246	13				259
Congés payés	51	12				63
Démantèlement	192	8		(20)		180
Provisions pour aides au retour à l'emploi	4		(2)			2
Autres charges	11	2				13
Provisions pour charges	**504**	**35**	**(2)**	**(20)**	**0**	**517**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**508**	**39**	**(2)**	**(20)**	**0**	**525**

Les provisions pour risques et charges concernent principalement le CNRS pour 521 M€. L'analyse de leur composition et de leurs variations est la suivante :

- **Les provisions pour risques : 8 M€ (4 M€ en 2024)**

En 2025, les contentieux relatifs aux conditions d'exécution des prestations par des tiers n'ont pas connu d'évolution significative.

- **Les provisions pour charges : 517 M€ (504 M€ en 2024)**

Les provisions pour charges sont constituées des éléments suivants :

- **Les provisions relatives au compte épargne-temps (CET) : 259 M€ (246 M€ en 2024)**

Les dispositions relatives au CET sont régies par le décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 et son arrêté d'application, lesquels instituent deux régimes différents :

- un régime pérenne applicable aux jours épargnés sur un CET ouvert au 31 décembre 2009 et au 31 décembre des années suivantes ;
- un régime spécifique dit « historique » applicable aux jours épargnés sur un CET au 31 décembre 2008.

- CET dit « historique » 2009 : 12 M€

Ce montant correspond à la valorisation des jours de congés épargnés et non monétisés déposés sur un CET. A ce titre, il a été recensé 26 337 jours de congés déposés sur un CET 2009, dont plus de 98% sont détenus par des agents de catégorie A du CNRS. Le CET historique 2009, qui ne peut désormais plus être alimenté, connait de ce fait une diminution par rapport à l'année 2024.

- CET pérenne : 247 M€

Ce montant correspond à la valorisation des jours de congés épargnés et non monétisés déposés sur un CET 2025 par le personnel du CNRS.

Le CET connait pour l'année 2025 une augmentation par rapport à l'année 2024 (+ 14M€).

- **Les provisions pour congés payés : 63 M€ (51 M€ en 2024)**

Depuis 2018, il existe au CNRS deux catégories de provisions pour congés payés :

- la provision pour congés payés proprement dite, qui correspond à la valorisation des jours de congés au titre d'une année acquis par les agents, non pris à la clôture de l'exercice, non-inscrits sur un CET et reportables sur l'année suivante ;
- la provision pour dons de congés, qui est calculée sur la base du nombre de jours de congés payés donnés par les agents et constatés au 31 décembre de l'année.

- Provision pour congés payés : 54 M€

La provision pour congés payés est en augmentation en 2025 par rapport à l'année précédente (+10 M€). Le nombre de jours de congés pris en compte dans le calcul s'élève à 140 034 au titre de la provision de l'année 2025 pour le personnel du CNRS. Il concerne principalement les agents de catégorie A.

- Provision pour dons de congés payés : 9 M€

Le nombre de jours de congés donnés par les agents et constaté au 31 décembre 2025 s'élève à 15 245 pour le personnel du CNRS. Ce nombre correspond aux dons effectués en 2025 et au cours des années antérieures, diminué des dons consommés au cours de l'année 2025. La provision évolue faiblement en 2025. (+ 2 M€).

- **La provision au titre de l'aide au retour à l'emploi (ARE) : 2 M€ (4 M€ en 2024)**

Depuis l'exercice 2020, le CNRS comptabilise une provision au titre de l'ARE des bénéficiaires des indemnités chômage, étant donné que son obligation vis-à-vis de ces bénéficiaires a pu être estimée de manière fiable à la clôture de cet exercice.

Cette provision a été évaluée à 2 M€ au titre de l'exercice 2025, contre 4 M€ en 2024, soit une baisse de 2 M€.

Il s'agit d'une sortie progressive du dispositif des agents jusqu'alors indemnisés, à la suite de l'expiration de leurs droits à indemnisation issus de l'ancienne convention de gestion conclue entre le CNRS et France Travail dans le cadre de l'ancien système d'auto-assurance de l'employeur public qu'était le CNRS.

- **Les provisions pour coûts de démantèlement : 180 M€ (192 M€ en 2024)**

Certains sites de recherche utilisés en partenariat avec des organismes français ou étrangers sont assortis d'engagements futurs pour financer le démantèlement d'équipements.

Au titre de l'exercice 2025, cinq sites font l'objet d'une provision : le GIE « *Grand Accélérateur National d'Ions Lourds* » (GANIL), l'«*European Synchrotron Radiation Facility* » (ESRF), l'observatoire Noema situé sur le Pic de Bure et la station de Pico Veleta en Andalousie, tous deux appartenant à *l'Institut de Radio-Astronomie Millimétrique* (IRAM), *l'Institut Laue Langevin* (ILL), et le *SYNCHROTRON SOLEIL.*

Pour 2025, la méthodologie de calcul des provisions pour coûts de démantèlement de l'ensemble de ces sociétés est la même qu'en 2024.

Les mouvements significatifs de l'exercice sur les provisions pour coûts de démantèlement concernent principalement :

- Une reprise très importante de provision pour Synchrotron SOLEIL de 20.6 M€, consécutive à la prolongation de la durée d'exploitation de l'infrastructure de 2032 jusqu'en 2061.
- Des compléments de provisions pour GANIL (+2,57 M€) et pour ILL (+4,30 M€ pour le démantèlement et +0,69 M€ pour le retraitement des combustibles), résultant de l'actualisation réglementaire applicable aux installations nucléaires de base

Au total, ces mouvements conduisent à une diminution nette de 12 M€ des provisions pour démantèlement en 2025.

- **La provision pour prime d'intéressement des chercheurs : 12 M€ (10 M€ en 2024)**

Cette provision augmente entre 2025 et 2024 (+2M€).

3.11 Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé figurant au bilan consolidé sont les suivants :

(en millions d'€uros)	2024	2025
Actifs d'impôts différé		
Passifs d'impôt différé	(8)	(8)
SOLDE NET DES IMPOTS DIFFERES	**(8)**	**(8)**

Leur décomposition par nature est la suivante :

(en millions d'€uros)	2024	2025
Neutralisation de moins-values sur cessions internes d'immobilisations	(8)	(8)
SOLDE NET DES IMPOTS DIFFERES	**(8)**	**(8)**

3.12 Emprunts et dettes financières

L'endettement financier du groupe se décompose comme suit :

(en millions d'€uros)	2024	2025	<1an	>1an
Dettes financières diverses	8	5	0	5
Concours bancaires courants	0	0	0	0
TOTAL	**8**	**5**	**0**	**5**

Le CNRS est le principal contributeur aux dettes financières diverses du groupe (5 M€).

3.13 Fournisseurs, avances et acomptes reçus

(en millions d'€uros)	2024	2025	<1an	>1an
Fournisseurs et comptes rattachés	111	113	113	0
Avances et acomptes reçus	1 851	2 025	2	2 023
TOTAL	**1 962**	**2 138**	**115**	**2 023**

La répartition des dettes fournisseurs entre les entités du groupe se présente ainsi :

- CNRS pour 98 M€ ;
- SOLEIL pour 5 M€ ;
- CERBM pour 3 M€ ;
- GANIL pour 2 M€.

Les avances et acomptes reçus proviennent essentiellement de l'entité mère CNRS (2 023 M€ au 31/12/2025 contre 1 849 M€ au 31/12/2024). Ces avances se rapportent aux contrats de recherche pour lesquels le fait générateur de l'émission des titres de recettes n'est pas encore intervenu au 31 décembre 2025.

3.14 Autres dettes et comptes de régularisation

(en millions d'€uros)	2024	2025	<1an	>1an
Dettes fiscales et sociales	198	198	198	0
Passifs d'impôt différé	8	8		8
Dettes sur immobilisations	1	0	0	0
Comptes courants filiales	6	14	14	0
Produits constatés d'avance	78	78	78	0
Autres dettes	122	104	104	0
TOTAL	**413**	**402**	**394**	**8**

Les autres dettes et comptes de régularisation concernent principalement le CNRS pour un montant de 336 M€.

NOTE 4 – Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

4.1 Charges de personnel

(en millions d'€uros)	2024	2025
Rémunérations du personnel	1 718	1 791
Charges sociales	1 138	1 206
TOTAL	**2 856**	**2 997**

Les charges de personnel de groupe se répartissent ainsi :

- CNRS : 2 940 M€ ;
- CNRS Editions : 1 M€ ;
- CNRS Innovation : 7 M€ ;
- EGO : 3 M€ ;
- IRAM : 5 M€ ;
- CFHTC : 2 M€ ;
- CERBM : 3 M€ ;
- SOLEIL : 31 M€ ;
- CNRS @ CREATE : 4 M€

Les charges de personnel représentent 71 % des charges d'exploitation du Groupe et connaissent, à méthode comptable constante, une augmentation de 141 M€ sur l'exercice 2025 principalement sur le CNRS (2 940 M€ en 2025 contre 2 799 M€ en 2024). Cette augmentation s'explique par la poursuite de la revalorisation des régimes indemnitaires des ITA (RIFSEEP) et des chercheurs (RIPEC) ainsi que par l'augmentation du recours aux contractuels et doctorants +14,35 %.

4.2 Autres charges de fonctionnement

(en millions d'€uros)	2024	2025
Sous-traitance générale	61	62
Location, entretien, assurances	86	83
Honoraires et prestations extérieures	36	40
Transports, déplacements et réceptions	131	136
Autres achats et charges externes	21	78
Autres charges	180	138
TOTAL	**515**	**537**

4.3 Impôts et taxes

(en millions d'€uros)	2024	2025
Impôts et taxes sur rémunérations	207	218
Autres impôts et taxes	5	4
TOTAL	**212**	**222**

4.4 Dotations nettes aux amortissements et provisions

(en millions d'€uros)	2024	2025
Dotations aux amortissements	241	248
Dotations aux provisions	24	46
Reprises de provisions	(15)	(30)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	**250**	**264**

Les dotations aux amortissements les plus significatives concernent les entités CNRS pour 222 M€ et SOLEIL pour 16 M€.

Le poste « dotations aux provisions » est constitué essentiellement par le CNRS pour 43 M€, soit :

- dotations pour dépréciations des créances pour 5 M€ ;
- dotations aux provisions pour risques et charges pour 38 M€.

Le poste « reprises de provisions » est constitué principalement par le CNRS pour 28 M€ :

- reprises sur dépréciation des créances de 5 M€ ;
- reprises sur provisions pour risques et charges de 23 M€ ;

4.5 Résultat financier

(en millions d'€uros)	2024	2025
Autres produits financiers	2	3
Reprises provisions financières		
Plus-value de consolidation		
Plus-value sur cessions d'immobilisations financières	0	0
Produits financiers	**2**	**3**
Autres charges financières	(2)	(1)
Dotation aux provisions financières	(2)	0
Charges financières	**(4)**	**(1)**
RESULTAT FINANCIER	**(2)**	**2**

NOTE 5 – Informations complémentaires

5.1 Les engagements reçus

Le groupe n'a aucun engagement hors bilan reçu. En effet, dès lors qu'il applique systématiquement la méthode à l'avancement pour comptabiliser ses produits et ses créances à l'égard des tiers, l'ensemble de ses engagements sont mécaniquement pris en compte au bilan et au compte de résultat.

5.2 Les engagements donnés

- **Les engagements à long terme sur les « Très Grandes Infrastructures de Recherche » (TGIR) (en millions d'euros)**

				Dont engagements financés en 2026	
TGIR	**Engagement investissement**	**Engagement fonctionnement**	**TOTAL**	**Investissement**	**Fonctionnement**
FAIR	9,08 M€	0,00 M€	9,08 M€	3,09 M€	0,00 M€
ESS	14,22 M€	30,32 M€	44,53 M€	11,34 M€	0,00 M€
Upgrade LHC	18,48 M€	0,00 M€	18,48 M€	9,78 M€	0,00 M€
ESRF	0,00 M€	42,81 M€	42,81 M€	0,00 M€	13,85 M€
IRAM	5,29 M€	26,43 M€	31,73 M€	2,35 M€	8,64 M€
GENCI	0,00 M€	6,50 M€	6,50 M€	0,00 M€	6,50 M€
GANIL- SPIRAL 2	4,09 M€	19,10 M€	23,20 M€	2,89 M€	10,48 M€
CTA	20,18 M€	2,51 M€	22,69 M€	7,00 M€	0,53 M€
ILL	0,00 M€	51,13 M€	51,13 M€	0,00 M€	16,76 M€
XFEL	0,00 M€	32,44 M€	32,44 M€	0,00 M€	5,22 M€
EGO/Virgo	0,00 M€	11,29 M€	11,29 M€	0,00 M€	5,59 M€
SOLEIL	162,07 M€	135,52 M€	297,58 M€	13,22 M€	44,59 M€
SKAO	7,38 M€	0,00 M€	7,38 M€	7,38 M€	0,00 M€
PIP II DUNE	1,96 M€	0,00 M€	1,96 M€	0,64 M€	0,00 M€
TOTAL	**242,76 M€**	**358,05 M€**	**600,81 M€**	**57,70 M€**	**112,16 M€**

Les engagements présentés ci-dessus concernant les « Très Grandes Infrastructures de Recherche » (TGIR) se rapportent à des garanties données en cas de retrait du CNRS. Ces garanties visent à sécuriser le financement de constructions jusqu'à leur achèvement. Ces engagements ne constituent pas des provisions comptabilisées au passif.

Les provisions pour coûts de démantèlement font l'objet d'une évaluation spécifique conformément aux normes comptables applicables et sont présentées distinctement dans la note relative aux provisions pour risques et charges.

- **Les engagements recensés au niveau des délégations régionales au titre des opérations d'immobilisations, des programmes de recherche et des contrats de services**

(en millions d'euros)	2026	2027	2028 et suivants	Total
Autres engagements	3	1	2	5
Autres immobilisations	43	1	0	43
Contrats de service	22	13	9	44
Opérations immobilières	14	14	0	28
Total	**82**	**29**	**11**	**121**

Les engagements susvisés s'entendent de tous les contrats conclus par le CNRS avec des tiers et dont les montants correspondent à des prestations qui n'ont pas encore été exécutées par ces mêmes tiers.

5.3 Effectifs

EFFECTIFS	2024	2025
CNRS	35 080	36 266
CNRS Editions	13	12
CNRS Innovation	94	99
CNRS @ CREATE	49	75
Total Intégration globale	**35 236**	**36 452**
Synchroton Soleil	353	363
GANIL	240	242
EGO	63	61
IRAM	125	129
CFHTC	41	39
CERBM	293	217
Total Intégration proportionnelle	**1 115**	**1 051**
TOTAL GROUPE	**36 351**	**37 503**